

A R R E T E
portant une autorisation d'ouverture d'un établissement recevant du public
« Centre de Vacances ORTF »

Le Maire,

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.212-2

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R 123-1 à R 123-55 ainsi que le Règlement de Sécurité afférent approuvé par l'arrêté du 25 juin 1980.

Vu le procès-verbal TOV24094 en date du 05 juin 2024 établi par la commission de sécurité de TOURS émettant un avis favorable à l'exploitation du « Centre de Vacances ORTF ».

A R R E T E

Article 1^{er} : L'ouverture au public de l'établissement ci-après désigné, est autorisée :

Dénomination : Centre de Vacances ORTF

N° ERP : E-052-000002-000

Sis à : 37210 CHANCAY « Vallée du Vau – Les Pâtures » - 501 route des Pâtures

Représenté par M. BO .DIER Thomas.

Article 2 : La présente autorisation est accordée jusqu'au passage de la prochaine commission sécurité de Tours.

Article 3 : La présente autorisation peut être retirée à tout moment si de graves infractions au règlement de sécurité venaient à être constatées et en cas de non respect des prescriptions émises par la commission de sécurité.

Article 4 : Mme la Secrétaire Générale de la commune de CHANCAY, la compagnie de gendarmerie de VOUVRAY sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise pour notification à :

- Monsieur BODIER Thomas
- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire, Cabinet SIDPC
- Secrétariat de la sous-commission de sécurité, D.D.I.S.S., la Haute Limougière – Route de Saint Roch, BP 39, 37230 FONDETTES
- Secrétariat de la sous-commission pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, D.D.T., 61 avenue de Grammont, 37041 TOURS CEDEX
- Comité Interentreprises ORTF, domicilié à PARIS (75220) 116 avenue du Président Kennedy.

Il sera, en outre, transcrit sur le registre des arrêtés de la commune.

Article 6 : Le présent arrêté annule et remplace celui n°2021-30 du 02 juillet 2021.

Fait à CHANCAY, le 31 juillet 2024

Le Maire,
François LALOT





**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SDIS/Service Prévention

IP/PVE/D-2024-002659

CSA27

Affaire suivie par :

Lieutenant GILLET Vincent

COURRIER ARRIVÉ

30 JUL. 2024

MAIRIE CHANCAY

Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Tours

Tours, le 05 juin 2024

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Numéro d'ordre : TOV24094
Numéro E.R.P. : E-052-00002-000

1 OBJET : VISITE PERIODIQUE D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

(article R.143-41 du code de la construction et de l'habitation)

1.1 Date de la visite

mercredi 05 juin 2024

1.2 Établissement

**Centre de Vacances CI ORTF
LES PATURES
CHANCAY**

1.3 Date de la dernière visite

10/05/2021 Avis : Favorable

2 RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Cet établissement est soumis aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, articles R. 143-1 à R. 143-47 ainsi qu'au règlement de sécurité afférent approuvé par l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.

2.1 Classement :

Type : RHe

Catégorie : 4^e

Effectif : 90 personnes (60 couchages)

- 60 personnes au titre du public (nombre de couchage) ;

- 30 personnes au titre du personnel.

2.2 Historique des demandes de dérogations au règlement de sécurité :

Cet établissement ne fait pas l'objet de dérogation au règlement de sécurité.

Secrétariat : S.D.I.S.

La Haute Limougière - Route de Saint-Roch

37230 FONDETTES

Téléphone : 02 47 49 69 46

3 **PERSONNES PRÉSENTES**

3.1 **Membres avec voix délibérative**

- Présidente : Mme Cécile LEMAITRE
- S.D.I.S. : Lieutenant GILLET Vincent
- Municipalité : M. PELTIER, Adjoint au Maire

3.2 **Représentant(s) de l'établissement**

- M. BODIER, Régisseur centre CI ORTF.

3.3 **Autre(s) personne(s)**

- M. HAIDAR, Responsable adjoint service technique.

4 **TRAVAUX DE LA COMMISSION**

4.1 **Examen des rapports de vérifications techniques :**

- Registre de sécurité : existant et renseigné

Nature de l'opération	Opérat. réalisée		Prestataire	Date de vérification ou d'entretien-maintenance numéro de rapports	Rapport ou justificatif présenté		Présence et nb de remarq.		Remarques levées et nombre	
	oui	non			oui	non	oui	non	oui	non
Installations électriques y compris paratonnerres (EL19)	☒	☐	APAVE	11/12/2023 N° 0384218-010-1	☒	☐	☐	☒	☐	☐
Éclairage de sécurité (EC15)	☒	☐	EUROFEU	22/05/2024 N°VFA102181791	☒	☐	☒ 2	☐	☐	☒ 2
Installations élect. - protection des travailleurs (EL4)	☒	☐	APAVE	11/12/2023 N° 0384218-010-1	☒	☐	☒ 32	☐	☐	☒ 4
Installations de gaz (GZ30)	☒	☐	APAVE	23/11/2023 N°1718373-004-1	☒	☐	☒ 7	☐	☐	☒ 1
Installations de cuisine (GC22)	☒	☐	LEHOUX	01/02/2024	☒	☐	☐	☒	☐	☐
Nettoyage des hottes	☒	☐	SAPIANS	07/06/2024	☒	☐	☐	☒	☐	☐
Installations fixes et mobiles (MS 73) 30 Extincteurs 3 RIA	☒	☐	EUROFEU	29/09/2023	☒	☐	☐	☒	☐	☐
Système de sécurité incendie (MS 73)	☒	☐	EUROFEU	07/05/2024 N° VFA102180378	☒	☐	☒ 1	☐	☐	☒ 1

Nature de l'opération	Opérat. réalisée		Prestataire	Date de vérification ou d'entretien-maintenance numéro de rapports	Rapport ou justificatif présenté		Présence et nb de remarq.		Remarq. levées et nombre	
	oui	non			oui	non	oui	non	oui	non
Système de sécurité incendie A et B (MS 73)	☒	☐	APAVE	28/09/2023 N° 0387527-004-1	☒	☐	☒	4	☒	4
Défibrillateur automatisé externe	☒	☐	Par le responsable	Avant chaque période de vacances	☒	☐	☐	☒	☐	☐

- Formation du personnel : absence de formation, prévu fin 2024,
- Exercice d'évacuation : dernier exercice réalisé le 24/05/2024,
- Mesures pour l'évacuation des personnes en situation de handicap : mesures formalisées.

4.2 Contrôle des prescriptions anciennes :

Visite périodique du 10/05/2021 :

- Exécutées : 1-2-3-4-5
- Non exécutée : /

4.3 Essais effectués :

- Essais réalisés sous coupure générale électrique :
 - o Éclairage de sécurité,
 - o Déclenchement d'alarme sur détection automatique d'incendie située dans la lingerie ZDA 13/A22 avec déclenchement de l'asservissement suivant : compartimentage,
 - o Ouverture des portes de sortie de secours.

4.4 Anomalies constatées lors des essais :

Aucune anomalie constatée le jour de la visite.

4.5 Observations :

L'établissement est doté d'un système de sécurité incendie de catégorie A.

5 ANALYSE DES RISQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

5.1 Risques d'apparition d'un incendie

Les risques d'apparition d'un incendie sont favorisés par :

- la présence d'observations sur les rapports de vérifications des installations électriques (code du travail et BAES), de gaz et du système de sécurité incendie.

5.2 Risques d'aggravation d'un éventuel incendie

Aucun risque particulier constaté le jour de la visite.

5.3 Risques de gêne à l'évacuation y compris pour les personnes en situation de handicap

Aucun risque particulier constaté le jour de la visite.

5.4 Risques de gêne à l'intervention des secours

Aucun risque particulier constaté le jour de la visite.

6 AVIS DE LA COMMISSION

Vu l'analyse de risques réalisée par la commission, celle-ci émet un avis :

FAVORABLE

6.1 Dispositions administratives obligatoires pour le suivi du dossier :

- 1°) - Faire vérifier par des techniciens compétents ou organismes agréés et selon les périodicités mentionnées dans le règlement de sécurité, l'ensemble des installations techniques (article R 143-34 du code de la construction et de l'habitation).
- 2°) - Tenir à jour le registre de sécurité, où seront notamment consignées les conclusions des vérifications techniques (article R 143-44 du code de la construction et de l'habitation).
- 3°) - Transmettre au secrétariat de la commission de sécurité, sous couvert du maire, un dossier concernant les éventuels travaux, aménagements ou transformations envisagés même à titre temporaire (article L 143-1 du code de la construction et de l'habitation).

6.2 Conformément à l'article 40 du décret n° 95-260 modifié, la commission propose la réalisation de la prescription technique suivante :

- 1°) - Lever les d'observations sur les rapports de vérifications des installations électriques (code du travail et BAES), de gaz et du système de sécurité incendie (article R 143-34 du code de la construction et de l'habitation).

La Présidente de séance,


Cécile LEMAÎTRE